



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf juin à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 22 juin s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER, Président.

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANÇON Jacques, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BOUDAL Hervé, DURO Alain, FIS Cathy, GROUSELLE Didier, RIES Joël, VERLET Eric

Suppléants : M. Jean-Michel AVARGUEZ représentant M. Didier GROUSELLE
Mme Monique CROS, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur BARTHES Daniel donne procuration à Madame GABAUDE Chantal
Monsieur VERLET Eric donne procuration à Monsieur LAPANOUSE Philippe
Madame AMEN-LORENTE Marie donne procuration à Monsieur FARENC Michel
Madame FIS Cathy donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

143-2026 – Avenant n°1 – Lot 2 Réhabilitation de la station d'épuration de la commune de Cabrerolles

Avenant n°1 en moins-value – lot n°2

Vu la délibération 217-2025 du 24 novembre 2025 attribuant le marché de travaux au groupement d'entreprise MAANEO – FRANCES pour un montant de 237 365.74 € HT soit 284 838.89 € TTC,

Vu les modifications suivantes au cours des travaux :

- Plus-value réalisation test d'étanchéité à l'arc électrique + 2 235.89 € HT
- Plus value fourniture et pose coffret 400 x 300 x 17 cm + 367.86 € HT
pour le stockage de la doc de la STEP sur la plateforme technique
- Moins-value réalisation du test d'étanchéité à l'eau - 375.00 € HT
- Moins-value engazonnement, fourniture et pose - 2 424.45 € HT
géotextile de protection des talus

Soit un total en Moins Value de 195.70 euros

Ces modifications induisent une incidence financière sur le marché en moins-value d'un montant de 195.70 € HT soit 234.84 € TTC.

Le montant du marché après avenant n°1 s'élève à 237 170.04 € HT soit 284 604.05 € TTC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'avenant en moins-value n°1 avec le groupement d'entreprises MAANEO – FRANCES pour un montant en moins-value de 195.70 € HT soit 234.84 € TTC

AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 avec le groupement d'entreprises MAANEO – FRANCES pour un montant en moins-value de 195.70 € HT soit 234.84 € TTC ramenant le montant du marché à 237 170.04 € HT soit 284 604.05 € TTC

DIT que les crédits seront inscrits au budget assainissement 2026 opération 119

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,